

Internet le site officiel de la mairie: www.mairie-oudrenne.fr

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi 13h00 à 16h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du maire ou des adjoints:

le jeudi de 17h00 à 19h00 ou sur R.D.V

INFOS UTILES

MAIRIE 1, place de la mairie
57970 OUDRENNE

Tél: 03.82.50.10.34

En raison des fêtes de fin d'année.

* La mairie sera fermée du **22/11/2017 au 03/01/2018 inclus.**

* Il n'y aura pas de permanence le jeudi **28/12/2017** en cas d'urgence s'adresser au Maire ou ses Adjoints.

* La mairie sera ouverte le **Samedi 30/12/2017** de **10h00 à 12h00** uniquement pour les inscriptions sur la liste électorale.

EDITO DU MAIRE

Merci aux associations bénévoles et aux habitants pour leur participation aux différentes manifestations qui égayent la vie de la commune.

Pas besoin de connaître les gens, par contre juste écouter et bien vouloir entendre.

Il suffit de ne pas juger à priori.

Une année s'achève,

Une page se tourne,

Et un nouveau chapitre commence.

Bonjour 2018.

1 an de bonheur

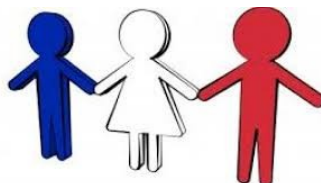
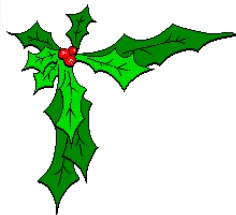
52 semaines de santé

365 jours de convivialité

C'est ce que je vous souhaite à tous pour cette nouvelle année.



Bonne ANNÉE 2018



UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE ANNÉE
DE LA PART DE TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL DU
CCAS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Les Associations d'oudrenne



Union Sportive d'Oudrenne organise les rencontres sportives, les marches de 5 à 20 km et la fête du village.
Son président Mr Roland **MANNEBACH**.

Amicale des Sapeurs Pompiers organise la fête du 14 juillet, un vide-grenier et un marché de l'aveut .
Son président Mr Maurice **BIANCHI**.

Le Club des Aînés organise des après-midi récréatifs pour klatch, lotos, repas restaurant, barbecue...etc.
Sa présidente Mme Huguette **CARLI**.



les retraités, des café-

Les Vangogais atelier de peinture, et activités diverses.
Sa Présidente Mme Sylvette **FAMECHON**



Récup 'tout organise des mercredis récréatifs pour les enfants (pâte à sel, pâte à modeler...) .
Sa présidente Mme Cynthia **FACHINNI**.



Chapelle BLP Breistroff-la-Petite organise des expositions, concerts et spectacles dans la chapelle de breistroff .

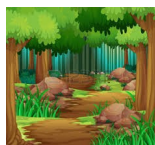
Sa présidente Mlle Morgane **MILTGEN**.



Devant la recrudescence des cambriolages.

Les gendarmes mettent en place des patrouilles renforcées, il est vivement demandé aux habitants la plus grande vigilance.
En cas de doute sur des personnes suspectées, veuillez relever le plus grand nombre d'éléments (immatriculation ,signalement ,tenue vestimentaire) et de le signaler à la Gendarmerie **(tél:17)**.

Ne pas hésiter à faire le **17**



Forêt syndicale de MONNEREN, (annexe de LEMESTROFF)

Après plus de 75 ans, le problème de la division vient d'être définitivement réglé, les actes notariaux ayant été signé par l'ensemble des maires des communes de **oudrenne-MONNEREN-HUNTING - VECKRING - BU-**

PREVENTION SUR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.

Avec le début de l'hiver , la baisse des températures et la reprise de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone (gaz incolore, inodore mais mortel) connaissent chaque année une tragique recrudescence.

Les principales règles pour éviter les intoxications.

- 1° **FAITES ENTRETENIR VOTRE CHAUDIERE** par un professionnel qualifié tous les ans.
- 2° **FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINEES** au moins une fois par an.
- 3° **AERER ET VENTILER VOTRE LOGEMENT 10 min par jour** ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
- 4° **N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE** d'appoint fonctionnant au butane, au propane, ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.
- 5° **NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS** avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
- 6° **N'UTILISER LES PETITS CHAUFFE-EAU** non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
- 7° **NETTOYER REGULIEREMENT** les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
- 8° **NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE** un appareil de chauffage ou une cheminée , délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement , sans le faire vérifier par un professionnel agréé.
- 9° **N'UTILISER PAS LES GROUPEES ELECTROGENES** dans des espaces clos.

Pour plus d'information consulter les sites suivants:

www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr

www.invs.sante.fr

